

En 2016, le déficit public atteint 3,4 % du PIB, le taux de prélèvements obligatoires diminue de 0,1 point à 44,3 % du PIB

Avertissement : chaque année, l'Insee publie fin mars une première évaluation des comptes nationaux des administrations publiques sur l'année écoulée, correspondant à celle réalisée notifier la dette et le déficit publics à la Commission européenne. Plus de détails concernant les révisions de la dette publique sont exposés dans la « Note méthodologique simplifiée » accompagnant la publication de la dette du quatrième trimestre 2016 (Informations Rapides n° 84).

Ratios de finances publiques

(en % du PIB)	2013	2014	2015	2016
Déficit public	-4,0	-3,9	-3,6	-3,4
Dette publique (brute)	92,3	94,9	95,6	96,0
Dette publique nette*	83,5	86,1	86,9	87,5
Recettes publiques	52,9	53,2	53,1	52,8
Dépenses publiques	57,0	57,1	56,7	56,2
Prélèvement obligatoires	44,8	44,6	44,4	44,3
(en évolution %)				
Dépenses publiques	1,6	1,7	1,4	1,1
Dépenses publiques hors charge d'intérêt	2,1	1,9	1,7	1,3
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	1,7	1,0	0,9	1,2

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2017.

* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs de l'économie.

Le déficit public pour 2016 s'établit à 75,9 milliards d'euros, soit 3,4 % du PIB, contre 3,6 % du PIB en 2015. Le déficit des années 2014 et 2015 a été marginalement révisé : il est revu en baisse de 0,1 point de PIB en 2014 et en hausse de 0,1 point de PIB en 2015. En part de PIB, les recettes passent de 53,1 % en 2015 à 52,8 % en 2016. La baisse des dépenses en part de PIB est plus marquée (-0,5 point, de 56,7 % à 56,2 % du PIB). Le taux de prélèvements obligatoires diminue de 0,1 point. Il s'établit à 44,3 % du PIB.

Les dépenses augmentent de 1,1 % en 2016 contre +1,4 % en 2015

Les dépenses ralentissent, à +1,1 % en 2016 contre +1,4 % en 2015. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,7 %, après +1,2 % en 2015 et la formation brute de capital fixe est quasi stable (-0,1 %), après -4,3% en 2015.

Les consommations intermédiaires ralentissent (+0,2 % après +1,2%) du fait principalement des organismes divers d'administration centrale (Odac) et des administrations publiques locales. Inversement, les consommations intermédiaires de l'État restent dynamiques (+4,2 % après +7,1 % en 2015), portées comme l'an passé par les achats du ministère de la défense.

Les rémunérations augmentent de 0,8 % (après +1,0 % en 2015). Le ralentissement est marqué dans les administrations publiques locales (+0,8 % après +1,7 %) en dépit du dégel du point d'indice de la fonction publique en juillet. Inversement, pour l'État, les rémunérations versées accélèrent (+1,1 % après +0,4 %), notamment la masse salariale brute (+1,4 % après +0,3 %). Ce regain s'explique notamment par la hausse des effectifs dans l'enseignement. Enfin, les cotisations employeurs augmentent de 0,8 % (après +0,4 %).

Les intérêts versés diminuent de nouveau fortement en 2016 (-5,1 % après -4,5 % en 2015). L'encours de la dette publique entre fin 2015 et fin 2016 augmente de 49,2 milliards d'euros, contre +60,2 milliards d'euros entre fin 2014 et fin 2015. La charge de la dette se replie fortement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Les prestations sociales accélèrent légèrement : +1,8 % après +1,6 % en 2015. Les prestations en nature augmentent de 2,8 % (après +1,8 % en 2015) notamment les prestations d'assurance maladie, plus précisément les remboursements de médicaments et la médecine de ville. Ce dynamisme ne peut toutefois pas être rapproché des dépenses sous Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) dans lesquelles sont incluses des dépenses non comptabilisées en prestations au sens de la comptabilité nationale. Les prestations en espèces progressent de 1,5 %, comme en 2015. Comme en 2015, les prestations retraite du régime général augmentent en 2016 de seulement +2,1 % en l'absence de revalorisation, dans un contexte de très faible inflation.

Dépenses et recettes des administrations publiques

	En milliards d'euros				
	2014	2015	2016	évolution 2015/ 2014 (%)	évolution 2016/ 2015 (%)
Dépenses de fonctionnement*	394,3	399,2	401,9	1,2	0,7
<i>dont consommations intermédiaires*</i>	105,2	107,2	107,5	1,9	0,2
<i>dont rémunérations</i>	278,5	281,2	283,6	1,0	0,8
Intérêts*	50,9	48,6	46,1	-4,5	-5,1
Prestations sociales	557,2	565,9	576,2	1,6	1,8
Autres transferts et subventions	141,4	151,6	154,7	7,2	2,0
Acquisition nette d'actifs non financiers	82,6	78,7	78,2	-4,7	-0,6
<i>dont formation brute de capital fixe</i>	79,6	76,2	76,1	-4,3	-0,1
Total des dépenses	1 226,4	1 244,0	1 257,2	1,4	1,1
Ventes et autres recettes	86,5	88,3	88,6	2,0	0,4
Revenus de la propriété	15,0	15,5	15,0	3,4	-3,1
Impôts	611,7	628,7	638,9	2,8	1,6
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	271,1	274,5	276,2	1,3	0,6
<i>dont impôts sur les produits et la production</i>	337,1	347,5	355,6	3,1	2,3
Cotisations sociales effectives	366,3	369,9	375,5	1,0	1,5
Autres recettes**	62,5	62,9	63,3	0,7	0,6
Total des recettes	1 142,0	1 165,3	1 181,3	2,0	1,4
Besoin de financement	-84,4	-78,7	-75,9		

* Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) sur les intérêts versés.

** Y compris cotisations sociales imputées.

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2017.

Les autres transferts et subventions décélèrent : +2,0 % en 2016 après une forte hausse (+7,2 %) en 2015 qui était due à la montée en charge du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Enfin, les acquisitions nettes d'actifs non financiers se contractent de 0,6 % en 2016, soit -0,5 milliard d'euros, après une forte baisse en 2015 (-4,7 %). La diminution vient principalement des administrations publiques locales (-1,5 milliard d'euros après -4,6 milliards d'euros). Cette baisse est atténuée par une hausse de 0,9 milliard d'euros dans le compte de l'État. L'investissement de l'État augmente en effet de 1,5 milliard d'euros en raison de livraisons importantes de matériel militaire en 2016, tandis que la vente de licences pour l'utilisation des fréquences hertziennes (4G) se traduit comptablement par une cession d'actifs incorporels non produits de 0,6 milliard d'euros.

Au total les dépenses hors charge d'intérêt augmentent de 1,3 % (après +1,7 % en 2015), plus vite que l'inflation. Les dépenses hors crédit d'impôt¹ s'accroissent quant à elles de 1,2 % après +0,9 % en 2015.

¹ Pour plus d'informations sur le traitement des crédits d'impôts en comptabilité nationale voir le dossier « Les comptes nationaux passent en base 2010 », p.51-53 :

http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/default.asp?page=base_2010/methodologie/methodo-b2010.htm

Les recettes augmentent de 1,4 % contre + 2,0 % en 2015.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine décélèrent par rapport à 2015 (+0,6 % après +1,3 %). Les prélèvements sociaux y compris la contribution sociale généralisée (CSG) augmentent de 2,3 milliards d'euros : les prélèvements sociaux sur les revenus d'activité bénéficient d'une masse salariale plus dynamique. En revanche les prélèvements sociaux sur les revenus de placement diminuent en lien avec la baisse des taux d'intérêt et de faibles rendements de l'assurance-vie. L'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente de 0,8 milliard d'euros sous l'effet de l'évolution de la masse salariale privée, des pensions de retraite et des plus-values mobilières (et malgré l'aménagement de la décote).

Inversement, l'impôt sur les sociétés diminue de 0,5 milliard d'euros en raison de la suppression en 2016 de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

Les impôts sur les produits et la production ralentissent (+2,3 % après +3,1 % en 2015) mais restent dynamiques. La TVA augmente de 2,5 milliards d'euros après +3,2 milliards d'euros en 2015. Plusieurs autres taxes contribuent également au dynamisme des recettes : les droits de mutation à titre onéreux (+1,0 milliard d'euros), la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (+1,7 milliard d'euros) sous l'effet de la montée en charge de la taxe carbone et du rapprochement de la fiscalité entre gazole et essence, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (+1,5 milliard d'euros). Inversement, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) diminue de 0,8 milliard d'euros par suite de la relèvement progressif de l'abattement de la C3S décidée dans le cadre du Pacte de responsabilité.

Les recettes de cotisations sociales effectives augmentent de 1,5 % (après +1,0 %). Les cotisations des ménages augmentent de 2,3 % (après +1,7 %) et celles des employeurs de 1,1 % (après +0,6%). Cette accélération s'explique par une masse salariale plus dynamique en 2016 qu'en 2015. Cependant, les cotisations patronales sont amoindries par l'élargissement du champ de la réduction de cotisation patronale familiale aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC depuis le 1^{er} avril 2016 dans le cadre du Pacte de responsabilité. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation d'assurance maladie et maternité pour les travailleurs indépendants agricoles a été abaissé de 7 points.

Les revenus de la propriété diminuent de 3,1 % après une hausse de +3,4 % en 2015. Les dividendes reçus par l'État diminuent en effet de 0,6 milliard d'euros.

Enfin, les transferts reçus sont augmentés de 2,0 milliards d'euros par le versement de la Coface à l'État en 2016, après un versement nul en 2015 à la suite de la rupture de contrats avec la Russie.

Capacité ou besoin de financement par sous-secteur

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016	2016-2015
État	-69,6	-74,6	-71,6	-74,1	-2,5
Organismes divers d'administration centrale (Odac)	1,4	2,6	-2,2	-1,9	0,3
Adm. publiques locales (Apul)	-8,3	-4,6	-0,1	3,0	3,1
Adm. de sécurité sociale (Asso)	-8,8	-7,8	-4,7	-2,9	1,8
TOTAL des administrations publiques	-85,4	-84,4	-78,7	-75,9	2,8

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2017.

La réduction du besoin de financement des administrations publiques en 2016 est essentiellement due aux administrations publiques locales qui enregistrent un excédent de 3,0 milliards d'euros (après un déficit de 0,1 milliard d'euros). Le déficit des administrations de sécurité sociale se réduit également de 1,8 milliard d'euros. Dans une

moindre mesure, le déficit des organismes divers d'administration centrale (Odac) s'améliore de 0,3 milliard d'euros. Enfin, seul le besoin de financement de l'État se dégrade, de 2,5 milliards d'euros.

Les recettes de l'État progressent de 12,0 milliards d'euros (contre 3,0 milliards d'euros l'an passé), ses dépenses augmentent de 15,5 milliards d'euros (contre une stagnation en 2015). Les recettes et les dépenses sont fortement rehaussées par la budgétisation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui a été intégrée au budget de l'État, et était inscrite dans le compte des Odac avant 2016. Cette budgétisation augmente les recettes de l'État de 7,2 milliards d'euros, *via* l'affectation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel, et les dépenses de 7,5 milliards d'euros. Hors budgétisation de la CSPE, les recettes de l'État augmentent de 1,9 milliard d'euros de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques en lien avec la montée en charge de la taxe carbone et de 2,0 milliards d'euros de TVA. Les dépenses sont rehaussées de 3,9 milliards d'euros par le financement de l'allocation de logement familial, pris en charge par le Fond national d'aide au logement (Fnal) au lieu de la Cnaf à partir de 2016. L'investissement augmente également (+1,5 milliard d'euros) sous l'effet d'une livraison importante de matériel militaire en 2016. À l'inverse, les dépenses diminuent grâce à la baisse de la dotation globale de fonctionnement aux APUL (-3,3 milliards d'euros) et à la vente de licences pour l'utilisation des fréquences hertziennes (-0,6 milliard d'euros).

Le besoin de financement des organismes divers d'administration centrale s'améliore de 0,3 milliard d'euros, après une dégradation de 4,8 milliards d'euros en 2015. Les dépenses et les recettes des Odac sont abaissées du fait de la budgétisation de la CSPE (-6,7 milliards d'euros). Les dépenses de l'Agence de services et de paiements sont en hausse de 0,9 milliard d'euros *via* le financement des contrats uniques d'insertion et des aides financières à l'embauche accordées aux PME mises en œuvre en 2016.

L'amélioration du solde des administrations publiques locales (3,1 milliard d'euros) est principalement due à la baisse de la formation brute de capital fixe de 1,4 milliard d'euros, baisse moins marquée toutefois qu'en 2015. Les dépenses de fonctionnement ralentissent également, du fait des rémunérations (+0,8 % après 1,7 %). Enfin, les intérêts versés diminuent (-0,4 milliard d'euros), plus fortement qu'en 2015 (-7,9 % après -2,1 %) sous l'effet notamment des taux d'intérêt relativement bas. Du côté des recettes, la hausse des impôts de 5,1 milliards d'euros (dont droits de mutation à titre onéreux pour +1,0 milliard d'euros, taxe foncière sur les propriétés bâties pour +1,6 milliard d'euros, taxe d'habitation pour +0,4 milliard d'euros, et versement transport pour +0,4 milliard d'euros) compense la baisse de 3,3 milliards d'euros des transferts reçus de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement.

Le déficit des administrations de sécurité sociale s'améliore de 1,8 milliard d'euros. Les recettes des administrations de sécurité sociale accélèrent légèrement en 2016 (+1,3 % après +1,1 %) en lien avec la progression des cotisations sociales sous l'effet d'une masse salariale plus dynamique qu'en 2015. Les recettes de cotisations subissent toutefois l'effet de la mise en œuvre des mesures du Pacte de responsabilité : élargissement du champ de la réduction de cotisation d'allocations familiales (baisse de 1,8 point sur les rémunérations de 1,6 à 3,5 SMIC après celle déjà intervenue pour les rémunérations inférieures à 1,6 SMIC en 2015). Du côté des dépenses, les prestations progressent de 0,9 % (après +1,6% en 2015). Les prestations en espèces augmentent de 1,5 % comme en 2015. À l'inverse, les prestations en nature des administrations de sécurité sociale diminuent de 1,5 % (après +1,9 % en 2015), notamment du fait du transfert du financement de l'Allocation de logement familiale (ALF) à l'État. Hors transfert de l'ALF, les prestations en nature restent dynamiques sous l'effet des dépenses d'assurance maladie.

Du solde d'exécution budgétaire au déficit de l'État en comptabilité nationale

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016
Solde d'exécution des lois de finances	-74,9	-85,5	-70,5	-69,0
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	8,3	8,5	0,5	-1,7
Corrections de droits constatés	-2,4	-0,6	-6,5	-10,2
Opérations non-budgétaires affectant le besoin de financement	-0,7	2,9	4,9	6,8
Déficit de l'État en comptabilité nationale	-69,6	-74,6	-71,6	-74,1

Sources : Insee, DGFIP, DGTrésor, notification de mars 2017.

En 2016, le solde d'exécution du budget de l'État s'établit à -69,0 milliards d'euros contre un déficit en comptabilité nationale de 74,1 milliards d'euros, soit une différence de -5,1 milliards d'euros. Le traitement des crédits d'impôts accroît le besoin de financement en comptabilité nationale par rapport au solde d'exécution des lois de finances, à hauteur de 5,6 milliards d'euros (inclus dans la ligne « Corrections de droits constatés »). Plusieurs autres décalages comptables dégradent le solde en comptabilité nationale : 1,4 milliard d'euros sur la contribution RNB au budget de l'Union européenne, 0,9 milliard d'euros sur l'écart entre les livraisons et les paiements de matériel militaire, 0,7 milliard d'euros pour la vente de licences d'utilisation des fréquences hertziennes (4G).

En revanche, la charge d'intérêts enregistrée en 2016 en comptabilité nationale est plus faible qu'en comptabilité budgétaire, à hauteur de 5,9 milliards d'euros, réduisant ainsi le besoin de financement de l'État (« ligne Opérations non budgétaires affectant le besoin de financement »). Les différences de comptabilisation portent sur les intérêts courus non échus, les obligations assimilables du Trésor (OAT) indexées sur l'inflation et l'étalement des primes et décotes.

La comptabilisation des dépenses militaires dans les comptes nationaux

→ À la suite de la décision d'Eurostat du 9 mars 2006, les dépenses militaires de l'État sont comptabilisées depuis 2005 au moment de la livraison des matériels. Avant 2005, elles étaient enregistrées au moment des paiements. Afin de ne pas compter deux fois les dépenses, le montant aujourd'hui enregistré au moment de la livraison d'un matériel est défalqué des versements effectués à ce titre avant le 1^{er} janvier 2005. Dans le même temps, les dépenses budgétaires effectuées au titre de livraisons futures ne sont pas prises en compte. Il en résulte mécaniquement, dans les premières années d'application des nouvelles modalités de comptabilisation, une correction à la baisse du déficit. La correction des dépenses militaires à ce titre conduisait à réduire le déficit public de 0,1 point de PIB par an sur toute la période 2005-2009, ainsi qu'en 2011. En 2010, cette correction s'inversait du fait de livraisons de matériels militaires plus importantes que les paiements : elle dégradait le déficit de 0,1 point de PIB. En 2012 et en 2013, l'effet de la correction est plus faible que les années précédentes : elle améliore le déficit de respectivement 0,03 et 0,01 point de PIB. En 2014 et 2015, il est plus proche de celui des années 2005-2009 et 2011, en améliorant le solde public de 0,08 point de PIB. En revanche, en 2016, il dégrade le solde public de 0,04 point.

La dette au sens de Maastricht augmente de 0,4 point de PIB

Fin 2016, la dette publique au sens de Maastricht (c'est-à-dire la dette brute consolidée en valeur nominale du secteur des administrations publiques) s'élève à 2 147,2 milliards d'euros. Elle s'accroît de +49,2 milliards d'euros après +60,2 milliards d'euros en 2015. Elle atteint 96,0 % du PIB fin 2016, après 95,6 % fin 2015. La hausse de la dette publique nette est légèrement plus marquée : la dette nette s'établit à 87,5 % du PIB, après 86,9 % en 2015.

La contribution de l'État à la dette publique progresse de 48,6 milliards d'euros, une variation plus faible que son besoin de financement (74,1 milliards d'euros) en raison notamment d'un montant élevé de primes à l'émission en 2016. L'État a en effet émis des obligations à des taux supérieurs au taux de marché, de sorte que les obligations ont été souscrites pour des montants supérieurs à leur valeur de remboursement, laquelle est utilisée pour évaluer la dette au sens de Maastricht. Les décalages comptables liés aux corrections de droits constatés expliquent également une part importante de l'écart entre la variation de dette et le besoin de financement.

La dette des organismes divers d'administration centrale diminue de 6,9 milliards d'euros en 2016. Une grande partie de cette baisse (4,8 milliards d'euros) est imputable à la budgétisation de la CSPE et au transfert à l'État en 2016 de la dette accumulée vis-à-vis d'EDF. Par ailleurs, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) se désendette à hauteur de 1,6 milliard d'euros. Les dettes de la Bpifrance, de l'Epic BPI et du Commissariat à l'énergie atomique augmentent respectivement de +0,4 milliard d'euros, de +0,3 milliard d'euros et de +0,3 milliard d'euros. La société anonyme de gestion de stocks de sécurité (Sagess) s'endette de 0,3 milliard d'euros.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 199,6 milliards d'euros fin 2016 contre 196,7 milliards d'euros fin 2015, soit une hausse de 2,9 milliards d'euros malgré une capacité de financement de 3,0 milliards d'euros. La différence s'explique en grande partie par un accroissement des dépôts au Trésor des collectivités locales pour 3,9 milliards d'euros. De plus, elles utilisent une partie de l'argent emprunté pour payer 1,6 milliard d'euros d'indemnités dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés. Ces indemnités sont enregistrées en produits dérivés (opérations financières n'affectant pas le besoin de financement).

Enfin, la contribution des administrations de sécurité sociale à la dette publique augmente de 4,6 milliards d'euros pour s'établir à 225,0 milliards d'euros fin 2016. L'accroissement de la dette est un peu supérieur à leur besoin de financement (2,9 milliards d'euros) du fait d'acquisitions nettes d'actifs. Une partie du besoin de financement correspond en outre à des décalages comptables sur des opérations non financières.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année et sa répartition par sous-secteur

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016
Ensemble	1 952,7	2 037,8	2 098,0	2 147,2
dont :				
État	1 536,1	1 611,3	1 661,3	1 709,9
Organismes divers d'administration centrale	21,1	20,6	19,6	12,7
Administrations publiques locales	183,8	189,2	196,7	199,6
Administrations de Sécurité sociale	211,7	216,7	220,4	225,0

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2017.

La dette des administrations publiques est principalement constituée de titres à long terme (OAT, bons du Trésor à intérêts annuels) émis par l'État. D'autres administrations publiques comme la Cades, l'Unedic ou l'Acoss émettent également des titres négociables. Au cours de l'année 2016, l'encours de titres à long terme a progressé de 67,2 milliards d'euros pour constituer 76,8 % de la dette de Maastricht, après 75,4 % fin 2015. La part des crédits à long terme (13,0 %) diminue légèrement et celle des titres à court terme décroît en 2016 (7,8 % après 8,5 %).

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année et sa répartition par instrument

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016
Ensemble	1 952,7	2 037,8	2 098,0	2 147,2
dont				
Dépôts	39,3	38,0	39,1	36,5
Titres autres qu'actions et participations	1 630,0	1 705,1	1 760,6	1 817,3
Titres à court terme	199,8	196,8	178,4	168,0
Titres à long terme	1 430,3	1 508,2	1 582,2	1 649,4
Crédits	283,4	294,8	298,3	293,5
Crédits à court terme	8,2	11,8	14,4	13,3
Crédits à long terme	275,2	283,0	283,9	280,2

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2017.

Définition de la dette au sens de Maastricht et éléments de comparaison

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en **valeur nominale**, définie comme la valeur de remboursement. Ainsi, ni les intérêts courus non échus ni les fluctuations du cours des titres ne sont compris dans l'évaluation des instruments. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi et CADESi) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht est **consolidée** : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration (dépôts mais aussi des titres négociables).

La dette au sens de Maastricht **ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers**. En sont exclus les produits financiers dérivés ainsi que les « autres comptes à payer ».

L'ensemble de ces éléments explique la différence entre la dette au sens de Maastricht et le total des passifs publié par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux.

Éléments complémentaires sur la situation financière des administrations publiques

Fin 2016, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 957,3 milliards d'euros (soit 87,5 % du PIB), en progression de 50,7 milliards d'euros par rapport à 2015, une hausse légèrement supérieure à celle de la dette publique au sens de Maastricht (+49,2 milliards d'euros). Les mouvements d'actifs sont relativement faibles en 2016. Les trésoreries de l'État, des Odac et des Asso diminuent respectivement de 0,4 milliard d'euros, 1,1 milliard d'euros et 3,5 milliards d'euros. Les administrations de sécurité sociale augmentent en revanche leur détention de titres à long terme de 7,2 milliards d'euros et à court terme de 0,8 milliard d'euros. Les encours de prêts à long terme de l'État diminuent de 3,0 milliards d'euros (dont 2,6 milliards d'euros de remboursement anticipé par l'Agence française de développement - AFD²). De même, la Caisse nationale des autoroutes se fait rembourser 1,4 milliard d'euros de prêts.

Dette au sens de Maastricht et dette nette

En milliards d'euros

	Dette publique		Dette nette	
	2015	2016	2015	2016
Ensemble	2098,0	2147,2	1906,6	1957,3
dont				
État	1661,3	1709,9	1556,0	1607,9
Organismes divers d'administration centrale	19,6	12,7	2,7	-1,4
Adm. Publiques locales	196,7	199,6	184,7	187,4
Adm. de sécurité sociale	220,4	225,0	163,2	163,4

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2017.

En 2016, la valeur des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques augmente de 5,8 Milliard d'euros pour atteindre 223,0 milliards d'euros. Les détentions en actions cotées de l'État diminuent de 1,9 milliards d'euros du fait de la baisse des prix des actions détenues, en particulier d'EDF et de Engie. De plus, l'État a vendu 2,3 milliards d'euros d'actions cotées (-1,2 milliard d'euros d'actions Aéroport Côte d'Azur et -0,4 milliard d'euros d'actions Safran). En revanche, l'État reçoit 1,7 milliard d'euros de dividendes d'EDF en titres et 1,1 milliard d'euros d'action Alstom en prêt. Les détentions en actions cotées et en titre d'OPC des administrations de sécurité sociale augmentent de 7,1 milliards d'euros dont 5,3 milliards d'euros de titres d'OPC. Les détentions des Odac augmentent de 0,4 milliard d'euros dont +1,1 milliard d'euros en titres d'OPC.

Actions cotées et OPC détenues par les administrations publiques

En milliards d'euros

	2013	2014	2015	2016
Ensemble	220,9	220,7	217,2	223,0
dont :				
État	73,3	75,5	62,9	61,2
Organismes divers d'administration centrale	30,7	28,0	29,8	30,3
Administrations publiques locales	0,3	0,2	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	116,6	117,0	124,3	131,4

Sources : Insee, DGFIP, Banque de France, notification de mars 2017.

² Sous l'effet des nouvelles réglementations « Bâle III », les fonds propres de l'AFD ont été renforcés par deux opérations : un remboursement anticipé par l'AFD de 2,6 Md€ de prêts octroyés par l'État, et une prise de participation de l'État dans l'AFD pour 2,4 Md€.

De la dette au sens de Maastricht à la « dette nette » – autres actifs financiers liquides détenus par les administrations publiques

La dette au sens de Maastricht, brute, ne rend compte que d'une partie de la situation financière des administrations publiques.

Pour mieux éclairer cette situation et la soutenabilité des finances publiques, on peut mettre en regard de la dette publique brute, qui représente les passifs, certains actifs financiers détenus par les administrations publiques. Parmi ces actifs, on retient naturellement la trésorerie et les placements à court terme, dont la gestion est intrinsèquement liée à celle de la dette. Dans une perspective de plus long terme, et dans un souci de symétrie eu égard au champ de la dette brute, on considère également les actifs exigibles tels que les crédits et les titres de créances négociables détenues sur des acteurs privés. Ces instruments financiers sont évalués en valeur nominale, comme la dette au sens de Maastricht.

Ainsi, partant de la dette au sens de Maastricht, on construit une « dette publique nette » en retranchant les dépôts (trésorerie), les crédits, et les titres de créance négociables (à leur valeur nominale) que les administrations publiques détiennent sur les autres secteurs de l'économie (sociétés financières et non-financières, ménages, reste du monde, etc.). Pour les sous-secteurs des administrations publiques, la dette nette est construite de la même façon, en retranchant à leur contribution à la dette publique brute les mêmes catégories d'actifs, à l'exception des actifs détenus sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques.

Par ailleurs, les administrations publiques détiennent également d'autres formes d'actifs financiers, liquides, qui ne sont pas retranchés à la dette brute, et donc ne rentrent pas dans le périmètre de la « dette publique nette ». Ils correspondent à des actions d'entreprises cotées et à des titres d'OPC. La valeur de ces actifs est par nature plus volatile, car très dépendante de l'évolution des marchés boursiers.

Remarque :

Le PIB de 2016 utilisé pour les calculs de ratios est estimé à partir de l'évaluation de la campagne annuelle des comptes nationaux en cours pour 2015, à laquelle est appliqué le taux de croissance annuel du PIB brut (non corrigé des jours ouvrés) issu des résultats détaillés des comptes trimestriels publiés le 24 mars 2017.

Pour en savoir plus :

- Une version abrégée de cette publication est disponible à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=37>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : 26 mars 2018